



OPINIONS



Par **Geoffrey Grandjean**, professeur à l'ULiège et chercheur associé à l'École de droit de Sciences Po Paris.

LA DÉMOCRATIE HASARDEUSE

Les innovations démocratiques sont-elles toujours synonymes de progrès pour l'humanité ?

Afin de combler définitivement le fossé entre les citoyens et le monde politique, de nombreux experts ont désormais trouvé la recette miracle à travers les panels citoyens. Il s'agit de faire siéger dans des assemblées délibératives des citoyens tirés au sort pour que ceux-ci puissent, au sein de nos parlements, insuffler une autre vision du monde, tout en s'assurant qu'une meilleure égalité en termes de rotation des charges est garantie. Sans remettre en cause les apports de la délibération dans la construction d'une citoyenneté partagée, nous nous opposons surtout au tirage au sort comme mode de sélection des gouvernants¹. À y regarder de plus près, la démocratie du hasard pourrait bien devenir hasardeuse et creuser encore plus le fossé entre les citoyens et le monde politique.

En effet, le tirage au sort est effectué sur la base d'un algorithme qui s'assure de la diversité des profils devant siéger dans une assemblée citoyenne. Fini donc le débat d'idées qui précède la désignation des représentants politiques, comme c'est le cas pour les campagnes

électorales. Fini la reddition des comptes par des échanges parfois houleux suite à l'exercice d'un mandat. On peut critiquer l'élection comme mode de désignation élitiste, il n'empêche que les campagnes électorales ont un avantage : elles suscitent un regain d'intérêt des citoyens qui vivent davantage au rythme des débats d'idées. Avec la démocratie du hasard, l'algorithme s'occupera parfaitement de la sélection des gouvernants, sans débat d'idées.

L'algorithme fera d'autant mieux l'affaire qu'il classera parfaitement les citoyens dans des cases. Il a en effet besoin de catégories pour s'assurer de la diversité des profils siégeant dans une assemblée citoyenne. Autrement dit, le rêve du tirage au sort que certains experts nous vendent n'est rien d'autre qu'un déterminisme social accentué. Promouvoir le tirage au sort, c'est entériner l'idée que les citoyens pensent comme ils sont socialement. Fini la complexité des opinions politiques qui se construisent au gré des multiples expériences de la vie.

On peut légitimement se demander pourquoi les experts sont si friands du tirage au sort. De manière un peu cynique, ne serait-ce

tout simplement pas pour exercer le pouvoir ? La démocratie du hasard se transformera alors en épistocratie où les experts, devenus dominants, seront les seuls à déterminer la sélection des gouvernants.

Le rêve démocratique du tirage au sort est donc synonyme d'absence de débats d'idées, de déterminisme socioéconomique et d'épistocratie. De ce triple point de vue, cette innovation démocratique n'est pas synonyme de progrès pour l'humanité !

Il est temps de reprendre... le temps de renouer le fil de la confiance par le débat continu entre nous et avec nos représentants (en garantissant une meilleure rotation des charges), de nous enthousiasmer sur des idées politiques et... espérons-le, de rêver sans cesse d'un monde meilleur. Car le progrès de l'humanité découle de notre volonté, en toute autonomie, de décider de notre sort et non de laisser le sort déterminer nos vies. ■■■

1. Sur ce sujet, voir Geoffrey Grandjean (éd.), *Against Sortition? The Problem with Citizen Assemblies*, Exeter, Imprint Academic, 2024 (à paraître).



Par **Robin Lebrun**, collaborateur scientifique au Centre d'Etude de la Vie Politique (Cevipol) à l'Université Libre de Bruxelles.

LA MAJORITÉ ÉLECTORALE À 16 ANS : UNE BONNE IDÉE ?

Pour la première fois le 9 juin prochain, les jeunes de 16 et 17 ans auront la possibilité de prendre part à l'élection des députés européens. Les jeunes n'étaient pas demandeurs de ce changement. C'est ici une initiative du politique qui justifie la réforme par une volonté d'apporter un renouveau démocratique en renforçant la participation des citoyens.

Un nombre croissant de territoires donne la possibilité de voter dès 16 ans, bien que cela reste très minoritaire. Parmi ceux qui ont franchi le pas, on peut citer le Brésil, l'Équateur, l'Argentine, l'Écosse, le Pays de Galles, l'Autriche, Malte, la Grèce (17 ans), ainsi que certains *Länder* allemands. Il est à noter que dans certains pays, le droit de vote à 16 ou 17 ans n'est octroyé que pour certains niveaux de pouvoir, contenant souvent ce droit aux élections de second ordre que sont les élections municipales ou européennes.

Cet abaissement de la majorité électorale fait toujours débat, y compris dans la littérature scientifique, d'autant qu'on manque encore de recul pour

analyser les effets à long terme de ce changement. Certains pointent le manque de maturité des jeunes de 16 ans et 17 ans. Ils n'auraient pas un niveau de connaissance et un intérêt politique suffisants pour pouvoir poser un choix informé. Toutefois, plusieurs études réalisées dans les pays qui ont abaissé l'âge nécessaire pour voter amènent des résultats encourageants. Ainsi, en Écosse, l'élargissement du corps électoral aux 16-17 ans lors du référendum d'indépendance a mené à une augmentation de la participation politique de ces jeunes, que ce soit lors de l'échéance électorale suivante, mais aussi en dehors des urnes. En Autriche, on remarque que les taux de participation des 16-17 ans ont été plus importants que celui des jeunes plus âgés, tandis que leur niveau d'intérêt pour la politique s'est renforcé.

Il y a des raisons de penser que l'âge de 16 ans est plus adapté comme seuil de participation. D'abord, parce qu'une participation électorale plus précoce peut permettre le développement d'une véritable habitude de participation à long terme. La première expérience de vote représente

un apprentissage important et qui est renforcé s'il n'a pas lieu trop tard. On sait en effet que l'adolescence constitue un moment clé de la socialisation politique des individus, les attitudes politiques tendant à se figer ensuite. Deuxième avantage, à 16-17 ans, la plupart des jeunes fréquentent encore l'école, qui peut alors jouer un rôle important d'accompagnement à l'exercice de ce droit. Et c'est tout l'enjeu : pouvoir donner les moyens à tous de s'approprier la démocratie. En agissant plus tôt tout en éduquant, on peut améliorer les connaissances politiques tout en sensibilisant les individus. Cela rend caduques les critiques pointant un manque de maturité politique des individus, qui, à supposer qu'il soit l'exclusivité ou davantage présent auprès des jeunes — ce qui est discutable —, est le produit d'un système ayant failli à éduquer à ces enjeux. ■■■